



Rester dans logement après décès gd parent qui en a jouissance

Par alix

Bonjour à toutes et à tous,

une question svp : je m'occupe d'un grand parent (4ème âge)qui a la jouissance du logement dans lequel nous résidons. A son décès puis je rester dans les lieux (à titre gracieux éventuellement ?).

L'unique enfant de mon grand parent est propriétaire légal du logement dans lequel nous vivons.

Merci beaucoup ... l'horloge tourne vite pour ce grand parent..

Bien à vous

Alix